Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_55-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-55

SEANCE DU Mardi 21 juillet 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : vendredi 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Laura SERANDOUR, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN, Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE.*

Absent(s) : *Audrey PENVEN GUYADER, Yuna TROADEC.*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE.*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE.*

N° d'ordre : 2026-55

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_55-DE

OBJET : Contribution Financière au Parc Naturel Régional D'Ar

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) s'attache à développer l'attractivité et la vitalité du territoire, à préserver son patrimoine naturel, culturel et bâti ainsi que ses paysages remarquables, dans un contexte de fortes évolutions environnementales, économiques et sociales.

Ces objectifs, déclinés dans le projet de territoire porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique, s'inscrivent en complémentarité et en soutien des actions menées par la commune de Huelgoat.

Lors de la session du 5 mars 2026, les membres du comité syndical ont adopté le budget primitif de l'exercice 2026. À ce titre, la contribution financière sollicitée auprès de la commune de Huelgoat s'élève à **7 144,20 €**.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette contribution au Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique pour l'exercice 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2026 adopté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique lors de sa session du 5 mars 2026 ;
Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les actions menées par le Parc naturel régional d'Armorique en faveur du développement et de la préservation du territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le versement de la contribution financière de la commune de Huelgoat au Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique pour l'exercice 2026, pour un montant de **7 144,20 €** ;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette contribution ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)